



EMBARGO JUSQU'AU 20.03.2007

Grand-Rue 44 - case postale 156
Tél. 021 822 44 44 Fax 021 822 44 29

Municipalité

Législature 2006-2011

Communiqué de la Municipalité No 5

Rolle, le 12 mars 2007

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes :

Bar dancing La Débridée

Le contrat de bail de La Débridée, établi le 1^{er} février 2001 pour une durée de 10 ans, a été dénoncé par la Municipalité le 16 novembre dernier à l'échéance du 31 mars 2011. Son tenancier a recouru contre cette décision et la Commission de conciliation en matière de baux à loyer a finalement opté, le 13.02.2007, pour une prolongation unique et définitive de deux ans. La Municipalité en a pris acte; elle n'a pas saisi le Tribunal des Baux pour recourir à son tour.

Personnel communal

Concierges du collège des Buttes, M. et Mme Basile ont quitté leurs fonctions et la Suisse à fin février. Pour leur succéder, la Municipalité a désigné au 1^{er} mars 2007 M. et Mme Fritz et Nathalie Steffen, concierges au Château depuis l'été 2006. Les postes vacants au Château ont donc été mis au concours pour être attribués à M. et Mme Christophe et Zusanna Rojard, dont l'entrée en fonction est prévue le 2 avril 2007.

Deux nouvelles apprenties de commerce débiteront leur activité professionnelle à Rolle au mois d'août, à savoir : Mlle Jennifer Magnin, apprentie de 1^{ère} année, et Mlle Stéphanie von Bergen qui, compte tenu de sa formation de base, pourra directement commencer son apprentissage en 2^{ème} année.

Cyber Atelier

La question du soutien de cette action d'aide aux chômeurs et aux personnes désireuses de découvrir l'informatique, via internet notamment, reste entière. La Municipalité a poursuivi ses démarches au niveau régional et a porté cette affaire devant l'ARAS, dont le comité vient de prendre position en soutenant la demande d'aide de l'Atelier. Il l'a fait suivre au Service cantonal de l'emploi, invité, après la transmission d'un dossier complet au Conseil d'Etat, à prendre position face aux requêtes du Cyber Atelier.

Remise d'une pétition à la Municipalité

Le 16 février 2007, 901 signatures soutenant la "pétition pour des services de garderie de qualité et en suffisance dans le district de Rolle" ont été déposées à la Municipalité. Elles émanent, pour l'essentiel d'entre elles, de Rolle et des communes avoisinantes. Les préoccupations des pétitionnaires vont dans le sens des démarches déjà entreprises dans l'intervalle par la Municipalité (préavis No 23) ou sont encore à entreprendre au niveau régional pour accroître et améliorer l'offre actuelle.

Travaux de réfection de la Grand-Rue

A la suite d'un appel d'offres publiques pour des prestations d'ingénieur civil, selon un cahier des charges conforme au Guide romand, la Municipalité a adjugé le mandat au bureau Schopfer & Niggli SA, déjà retenu lors de la 1^{ère} mise en soumission, pour une somme de Fr. 433'601.—. A noter que sept bureaux ont soumissionné, mais pas "GIN-ABA" à l'origine du recours contre la 1^{ère} adjudication, 14 mois plus tôt et plusieurs milliers de francs de frais d'avocat plus tard, sans compter les Fr. 15'000.— dépensés pour le 1^{er} "bamo" (bureau d'aide au maître de l'ouvrage). Après les études nécessaires, le dépôt d'un préavis et le vote du Conseil communal, les travaux de réfection de la Grand-Rue débuteront une fois le tronçon "route Suisse – rte de Gilly" (RODEO 2) réalisé.

Collecte 2006 de vêtements usagés

Le conteneur installé dans notre commune, de la société CONTEX AG, a permis la récolte de 8,64 tonnes de vieux vêtements et de chaussures usagées l'an dernier. Ce résultat se solde par la remise d'un chèque de Fr. 864.— représentant la part de la recette, versée à la ville de Rolle, destinée à une organisation d'utilité publique. La Municipalité a décidé d'attribuer cette année le montant précité à l'Association du Skatepark.

Flexicards CFF et cartes journalières de la CGN

A l'instar des abonnements généraux des CFF (sous forme de cartes journalières datées, permettant aux voyageurs de retirer ces titres de transport à leur convenance et à des conditions très intéressantes), la Commune a décidé de proposer une nouvelle fois à ses habitants des cartes journalières de la CGN en 1^{ère} classe, au prix de Fr. 30.—. Comme les flexicards, elles sont mises en vente à l'Office du tourisme de Rolle.

Parade navale de la CGN

Après l'édition très enlevée de 2006, la CGN a décidé de confier à la Ville de Rolle, sous l'égide du *Cœur de La Côte*, l'organisation de l'édition 2009. Une perspective qui ne manquera pas de réjouir un public nombreux, issu notamment du district de Nyon et de sa côte d'or rolloise. Si la météo y consent une nouvelle fois.

Gestion des déchets – informations sur la nouvelle loi du 5.09.2006

La SADEC communique les informations suivantes sur la loi précitée, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 pour remplacer celle de 1989. Ses objectifs principaux sont :

- soumettre la gestion des déchets à la politique de développement durable du canton
- renforcer la sécurité des installations de traitement
- alléger l'engagement financier de l'Etat.

Les nouveautés majeures concernant les communes tiennent dans les points suivants :

- nécessité d'adopter un règlement sur la gestion des déchets (tâche déjà réalisée par 254 communes)
- renforcement de la collaboration à l'échelle régionale
- devoir de veiller à l'information de la population et à l'accessibilité du dispositif de tri
- prise en charge du coût de l'élimination des déchets spéciaux des ménages (par l'intermédiaire des organismes régionaux)
- maintien durant 5 ans des subventions octroyées aux déchetteries, avec barème lié à la capacité financière de la commune et adapté en fonction de la nouvelle péréquation.

La loi ne règle pas la question du financement des coûts à la charge des communes. Celles-ci sont invitées à se référer directement au droit fédéral pour appliquer un mode de financement conforme au principe de causalité. Pour soutenir leur réflexion, elles peuvent compter sur divers documents (jurisprudence, directive fédérale, règlement communal type) et sur l'appui du SESA, qui se tient à leur disposition pour toute information utile à ce sujet.

La SADEC rappelle qu'à l'occasion de son assemblée générale du 16 juin 2004, une proposition de taxe basée sur un calcul par EM (Equivalent – Ménage), pondérée en fonction du nombre de personnes par ménage, avait été adoptée à une très large majorité. Le mode de calcul ne prend en compte que les coûts des matières incinérables (ordures ménagères et encombrants). Et la SADEC de conclure par : "Mieux les habitants trieront, plus le coût des EM diminuera".

* * * * *

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Belotti

Pascal Petter